

Avis de France Nature Environnement Hauts-de-Seine sur l'enquête publique « environnementale » relative au projet de rénovation urbaine de la Cité Jardin de Châtenay-Malabry et à la réhabilitation architecturale et la rénovation énergétique de trois bâtiments avenue Saint-Exupéry objet de déclarations préalables de travaux.

France Nature Environnement Hauts-de-Seine (ex. Environnement 92) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet la protection de l'environnement et du patrimoine. FNE 92 fédère aujourd'hui une cinquantaine d'associations alto-séquanaises partageant les mêmes valeurs dans la défense de la nature contre un urbanisme expansionniste.

Le 5 juillet 2024, un arrêté du ministère de la Culture, classait la cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry comme site patrimonial remarquable. Déjà en 2016, le site recevait le label « Architecture contemporaine remarquable ». L'objectif de ces classements architecturaux est « *d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen (écologique, mémorielle, sociétale, économique...)* » et non de démolir en faisant table rase du passé et de notre patrimoine.

En 2023, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulait la délibération du 18 mars 2021 par laquelle le conseil de l'EPT VSGP avait approuvé la modification du PLU de Châtenay-Malabry visant à créer dans la cité-jardin 1000 nouveaux logements. Et d'ailleurs les membres de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture consultés avaient exigé des garanties pour « *rédiger une OAP à vocation patrimoniale efficace dans le respect des qualités architecturales et urbaines de la Butte-Rouge dans un contexte d'évolution du bâti* » et non de démolition du bâti.

France Nature Environnement Hauts-de-Seine soutient les contributions argumentées donnant un avis défavorable au projet parmi lesquels le paysagiste et expert arboriste Louis Vallin, membre de la commission des sites des Hauts-de-Seine et vice-président de l'association ARBRES, l'architecte Louis Sirvin, fils et petit-fils des concepteurs de la Cité Jardin, l'association Sauvons la Butte-Rouge, Pierre Salmeron, président de Sud Environnement, l'association Châtenay Patrimoine Environnement, l'association DocoMoMo France, la Fédération Patrimoine et Environnement et la centaine de contributeurs qui ont pris de leur temps pour étudier les 2 360 pages du dossier de l'enquête publique.

FNE 92 donne un avis défavorable au projet de démolition et de reconstruction d'immeubles sur le site de la Cité-Jardin de la Butte-Rouge et préconise la remise aux normes dans les règles de l'art du patrimoine ACR existant abandonné par les bailleurs sociaux.

En 2021, le projet rencontrait déjà une forte opposition avec 87% contre lors d'une consultation. Aujourd'hui, à midi, à la veille de la clôture de l'enquête publique, environ 62% des contributions sont défavorables à ce projet. Il est dommage que les contributions favorables ne développent pas plus leur argumentaire. Nous vous invitons donc à lire avec attention les arguments motivés des contributeurs que nous soutenons, de prendre en compte les critiques avisées et de revoir le projet sous l'angle de la protection du patrimoine et de l'environnement.